

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni le Jeudi 19 décembre 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle des fêtes d'Ugine, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

54 délégués présents dont 1 suppléant jusqu'à la délibération n°56

55 délégués présents dont 1 suppléant à partir de la délibération n°57

Nombre de membres représentés : 7

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Yves	BRECHE
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Sabrina	BARBERO
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY

GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN (à partir de la délibération n°57)
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MONTHION	Jean-Marc	SOULLIE

Délégués représentés :

Fatiha BRIKOUJ AMAL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Josiane CURT	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Bérénice LACOMBE
Laurent GRAZIANO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Dominique RUAZ
Jean-Pierre ANDRE	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Sabrina BARBERO
Alain REGAUDIAT	FRONTENEX	Ayant donné pouvoir à Claude DURAY
Mustapha HADDOU	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN

Simon OUVRIER BUFFET a été désigné Secrétaire de séance.

Objet : Développement économique - Acquisition par exercice du droit de préemption urbain du bien appartenant à la SCI FONCIERE CHABRIERES situé 84, 108 et 43 rue du Grand Arc – 73460 Tournon
Autorisation à M. le Président pour représenter la CA Arlysère à la signature de l'acte d'acquisition –
Parcelles : B 1453 – B 1524 – B 1525 – B 1541 et B 1448 à Tournon

Rapporteur : M. le Président

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.210-1, L.211-1 et suivants, L.213-1 et suivants, L.300-1, R. 211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Tournon approuvé le 13 mars 2020, modifié le 26 août 2022,

Vu la délibération en date du 16 octobre 2020 par laquelle le Conseil municipal de Tournon institue le droit de préemption urbain et délègue le droit de préemption urbain sur les secteurs économiques à la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 43 du 5 novembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère a accepté la délégation du droit de préemption urbain,

Vu la délibération n° 44 du 5 novembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère a délégué l'exercice du droit de préemption urbain à son Président,

Vu la délibération n° 24 du 1^{er} février 2024, par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère a institué un périmètre d'études d'une opération d'aménagement, conformément aux dispositions de l'article L.424-1 du Code de l'Urbanisme, sur la zone Carrefour des Vallées à Tournon,

Vu la délibération n°21 du 15 mars 2024, par laquelle le Conseil Municipal de la Commune de Tournon prend en considération une opération d'aménagement et la définition d'un périmètre d'étude sur la Zone du Carrefour des Vallées à Tournon,

Vu l'arrêté n° 2024/30 pris par la Commune de Tournon, portant sur la mise en jour du Plan Local d'Urbanisme, suite à l'institution du périmètre d'étude sur la zone Carrefour des Vallées,

Vu la DIA n° 2024 – DIA – 11, réceptionnée le 17 septembre 2024, concernant la cession de 2 biens :

- D'une part, un ensemble immobilier comprenant un bâtiment exploité sous l'enseigne ROADY, un bâtiment vacant, des places de stationnement et des voies de circulation, d'une superficie totale de 6 405 m², situé 84 et 108 rue du Grand Arc à Tournon (73460) et référencé au cadastre de la Commune section B sous les numéros 1525 – 1541 – 1524 – 1453, pour un prix de 764 800 €, au profit de M. Jean-Michel BALAGUER (société en cours de construction) ;
- D'autre part, un ensemble immobilier comprenant un bâtiment exploité sous l'enseigne CENTRAKOR, des places de stationnement et des voies de circulation, d'une superficie totale de 6 185 m², situé 43 rue du Grand Arc à Tournon (73460) et référencé au cadastre de la Commune section B sous le numéro 1448, pour un prix de 1 301 200 € au profit de M. Jean-Michel BALAGUER (société en cours de construction),

Vu l'avis des Domaines en date du 24 octobre 2024,

Vu la demande de visite des lieux notifiée les 31 octobre et 4 novembre 2024,

Vu l'accord du propriétaire réceptionné par lettre recommandée le 12 novembre 2024,

Vu la visite des lieux en date du 21 novembre 2024,

Vu la demande de documents transmise par courriel le 29 octobre 2024 à Maître VANCO Perrine de l'étude FDR et les éléments transmis en retour par Maître VANCO les 6 et 8 novembre 2024,

Vu l'adresse de l'acquéreur communiquée par Maître VANCO par courriel en date du 8 novembre 2024,

Vu la décision n° 2024-163 du 21 novembre 2024 actant l'acquisition par exercice du droit de préemption urbain des biens appartenant à la SCI FONCIERE CHABRIERES situé 84, 108 et 43 rue du Grand Arc – 73460 Tournon, tel que défini dans la DIA réceptionnée le 17 septembre 2024, dans les conditions prévues par la DIA, au prix de 2 066 000 € (Deux millions soixante-six mille euros),

Il convient d'autoriser M. le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement, M. le 1^{er} Vice-Président délégué à l'Economie, à signer l'acte d'acquisition de ces biens.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne pouvoir à M. le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement, au 1^{er} Vice-Président délégué à l'Economie, pour représenter la Communauté d'Agglomération d'Arlysère acquéreuse, pour la signature de l'acte des biens appartenant à la SCI FONCIERE CHABRIERES situé 84, 108 et 43 rue du Grand Arc – 73460 TOURNON et l'autorise à signer toute pièce nécessaire se rapportant à l'acte.

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

